



REGLEMENT SPORTIF DU STADE NAUTIQUE LENSOIS

SAISON 2024 – 2025

EN ME LICENCIANT AU STADE NAUTIQUE LENSOIS

Je m'engage à respecter ce règlement

Nom Prénom du nageur : _____

JE M'ENGAGE LORS DES ENTRAINEMENTS A :

1. **Respecter l'entraînement mis en place par l'encadrant :**
Respecter impérativement le contenu de l'entraînement, les consignes, les exercices proposés par l'entraîneur
2. Respecter les horaires des séances
3. Respecter le règlement intérieur d'AQUALENS
4. Respecter le code de bonne conduite de la FFN
[code de bonne conduite ffn vf.pdf \(ffnatation.fr\)](#)
5. Respecter les règles de politesse vis-à-vis de toute personne rencontrée avant, pendant ou après la séance d'entraînement (caissier, dirigeants du SNL, entraîneurs, personnel de la piscine...)
6. Ne pas entrer dans l'eau avant le début de la séance et sans la présence de l'entraîneur
7. Me doucher avant l'entrée dans l'eau est obligatoire.
8. Porter un bonnet à l'entraînement est obligatoire. Il est conseillé aux nageurs de compétition de garder le bonnet du club lors des compétitions.
9. Ranger le matériel et ramasser ma bouteille d'eau en fin de séance d'entraînement.
10. Laisser les douches, toilettes et vestiaires collectifs dans l'état de propreté dans lesquels ils ont été trouvés (mettre gel douche / shampoing / bouteilles d'eau et autres à la poubelle)
11. Me rendre aux vestiaires dès la fin de l'entraînement pour me vêtir.
12. Ne pas courir dans les locaux de la piscine.
13. Avoir un comportement exemplaire dans les vestiaires collectifs.

LE NAGEUR COMPETITEUR S'ENGAGE :

A avoir dans son sac le document rempli sur le contrôle Anti-dopage.

A participer aux compétitions auxquelles il ou elle est engagé(e).

A participer aux compétitions « INTERCLUBS » qui correspondent à sa catégorie et aux « INTERCLUBS » toutes catégories.

En cas de forfait le nageur :

- Doit justifier son absence par un certificat médical.



REGLEMENT SPORTIF DU STADE NAUTIQUE LENSOIS

SAISON 2024 – 2025

- Si l'absence du nageur n'est pas justifiée, une amende est facturée par l'organisateur de la compétition. Cette amende est à la charge du nageur.
- Doit prévenir l'entraîneur, la secrétaire du Club ou tout autre membre dirigeant, par téléphone ou par mail le plus rapidement possible avant le début de la compétition en cas de non-participation à celle-ci.

A porter obligatoirement LE BONNET DU CLUB.

A respecter les règles de politesse vis-à-vis des officiels, du personnel bénévole et du club organisateur.

A toujours MONTRER LA MEILLEURE IMAGE DE SON CLUB

LES PARENTS DES NAGEURS

Si vous ne souhaitez pas la diffusion de votre image ou de vos enfants sur les réseaux sociaux, veuillez nous en informer le club par un courrier.

Les parents s'engagent à ne pas aller dans les gradins pendant les heures d'entraînements afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'entraînement.

Les parents s'engagent à respecter le code de bonne conduite de la FFN et à l'expliquer à leurs enfants.

Dans les vestiaires et sur le bord du bassin ne sont acceptés que les licenciés. Les parents ne peuvent donc pas accompagner son enfant dans les vestiaires. L'enfant doit être autonome.

Fait àle

Signature de l'adhérent

Précédée de la mention lu et approuvé

Signature des parents pour les mineurs

Précédée de la mention lu et approuvé